DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL À PROJETS ASSOCIATIFS

DUCK RACE DE LUNÉVILLE – EDITION 2027

Le dimanche 30 mai 2027

Présentez un projet concret pour bénéficier d'un soutien issu des bénéfices de la course.

ANCRAGE TERRITORIAL • ENVIRONNEMENT • SOLIDARITÉ

Candidatures jusqu'au 1er Décembre 2026

Conditions de participation et modalités de sélection

Organisé par :

La Table Ronde de Lunéville
et le Club 41 de Lunéville

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Votre association porte un projet concret ? La Duck Race de Lunéville souhaite consacrer une part des bénéfices de la course au soutien d'un ou plusieurs projets associatifs. Cet appel à projets présente les conditions de candidature, les étapes de sélection et les engagements des associations retenues.

Date limite de candidature : Mardi 1er Décembre 2026 sur l'adresse : www.duckrace-luneville.fr ou sur contact@duckrace-luneville.fr

NB : L'édition 2027 est organisée sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires.

1 QUI PEUT CANDIDATER

L'appel à projets est ouvert aux associations à but non lucratif ayant une existence juridique régulière et répondant à l'une des conditions suivantes :

- Avoir leur siège, leurs activités ou leurs bénéficiaires dans le Pays du Lunévillois ;
- Présenter un projet relayé par un club membre du Quatalagor*, y compris en dehors de ce territoire.

Dans ce second cas, le dossier précise le club qui relaie la candidature. Le soutien est destiné à l'association qui porte le projet bénéficiaire ; le relais d'un club ne garantit pas sa sélection.

2 QUELS PROJETS PEUVENT ETRE SOUTENUS

Le projet doit être clairement identifié, présenter une utilité collective et répondre à au moins un des trois axes ci-dessous. Il n'est pas nécessaire de répondre aux trois axes.

Ancrage territorial

Développer une action, un service ou un équipement de proximité, favoriser les partenariats locaux ou la participation des habitants du Pays du Lunévillois.

Environnement

Agir pour la préservation de l'environnement : sobriété, économies d'énergie, réemploi, réduction des déchets, biodiversité ou aménagements durables.

Solidarité

Améliorer la vie des personnes, notamment les plus vulnérables : accompagnement, amélioration du quotidien, inclusion, autonomie, accès aux activités ou soutien aux familles.

Les projets peuvent concerner une action, l'acquisition de matériel, un aménagement ou un investissement. Ils peuvent être en préparation ou déjà engagés, dès lors que les dépenses et les besoins de financement sont identifiés. Le soutien porte sur un projet précis et ne constitue pas une aide récurrente au fonctionnement général de l'association.

**Quatalogor : Le Quatalagor réunit quatre clubs-service : la Table Ronde Française, le Club 41, le Ladies' Circle et le Club Agora, qui partagent des valeurs d'amitié, de solidarité et d'engagement au service des autres.*

3 COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER

Présentez votre candidature dans un document libre, clair et synthétique, comprenant les éléments suivants :

L'association

Nom, objet, implantation, principales activités et publics accompagnés, ainsi que le nom, le téléphone et l'adresse électronique de la personne référente. Précisez, le cas échéant, le club du Quatalagor qui relaie le projet.

Le projet

Description de l'action, de l'équipement ou de l'investissement envisagé, objectifs, bénéficiaires, lieu de réalisation, calendrier et état d'avancement. Expliquez simplement les effets concrets attendus.

Le budget et les financements

Budget prévisionnel du projet, financements déjà obtenus, financements sollicités et besoin restant à financer. Pour les travaux ou les équipements, joignez les devis ou estimations disponibles.

L'association peut préciser, à titre indicatif, le montant du soutien souhaité. Cette indication ne constitue pas un engagement de financement des organisateurs. Le budget doit permettre au comité de comprendre le besoin réel et l'utilisation possible du soutien.

Les organisateurs pourront demander des précisions ou des pièces utiles à l'examen du dossier, notamment les statuts, le récépissé de déclaration, des comptes récents ou des justificatifs liés au projet.

4 COMMENT LES PROJETS SERONT SELECTIONNES

Examen des candidatures

Un comité de sélection constitué par les organisateurs étudie les dossiers et effectue une présélection. Il apprécie l'intérêt du projet au regard d'au moins un des trois axes, son caractère concret, sa faisabilité et la cohérence de son budget. Des compléments pourront être demandés aux candidats.

Présentation orale

Les associations présélectionnées sont invitées à présenter leur projet à Lunéville et à échanger avec le comité. La date sera le jeudi 3 décembre à partir de 20h00. Le lieu et les modalités pratiques leur seront communiqués à l'avance aux associations présélectionnées.

Choix des projets

Après les présentations, le comité délibère et choisit le ou les projets retenus. Chaque association candidate est informée de la suite donnée à son dossier. Le nombre de projets soutenus dépendra des candidatures et des possibilités de financement ; il n'est pas fixé à l'avance.

Impartialité

Tout membre du comité ayant un lien direct avec une association candidate ou un intérêt personnel dans un projet doit le déclarer. Il ne participe ni à l'évaluation ni à la décision concernant ce projet, notamment s'il est responsable ou administrateur de l'association candidate.

5 COMMENT LE SOUTIEN SERA ATTRIBUE

La sélection d'un projet intervient avant le 15 décembre 2026. Elle ne vaut pas engagement sur un montant, un pourcentage des bénéfices ou la prise en charge intégrale du projet.

Une fois le résultat définitif de la course établi, le comité se réunira pour fixer les montants attribués, en fonction des fonds disponibles, des besoins présentés et des autres financements obtenus. Les aides pourront être différentes d'un projet à l'autre, dans la limite du besoin restant à financer. Les aides financières seront versées aux associations bénéficiaires dans un délai maximal de deux mois suivant la date de la course.

Les associations retenues seront informées du montant accordé et des modalités de versement. Si ce montant ne permet pas de réaliser le projet tel qu'il a été présenté, l'association et les organisateurs échangeront sur les adaptations possibles avant le versement.

6 COMMUNICATION SUR LES PROJETS SELECTIONNES

En déposant sa candidature, l'association autorise, si son dossier est sélectionné, les organisateurs à utiliser gratuitement son nom, son logo et les éléments de présentation du projet qu'elle leur transmet, pour annoncer et valoriser le soutien de la Duck Race de Lunéville 2027. Cette autorisation couvre le site internet, les réseaux sociaux, les affiches, les communiqués de presse et les présentations au public et aux partenaires, dès la sélection et dans le cadre du bilan de l'édition. Les informations diffusées doivent rester fidèles au projet ; aucun montant ne sera annoncé avant son attribution définitive.

7 QUELS ENGAGEMENTS APRES ATTRIBUTION

Chaque association bénéficiaire s'engage à :

- Utiliser les fonds pour le projet retenu et informer les organisateurs de toute modification importante ou de toute difficulté de réalisation ;
- Présenter un bilan simple de l'utilisation des fonds et de l'avancement du projet, avec les justificatifs utiles ;
- Participer à un retour d'expérience permettant de présenter les réalisations et leurs effets concrets aux organisateurs, au public et aux partenaires.

Les modalités et le calendrier du bilan seront convenus avec chaque association lors de l'attribution du soutien.

L'association bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien de la Duck Race de Lunéville, de la Table Ronde de Lunéville et du Club 41 de Lunéville dans ses communications relatives au projet financé, en faisant apparaître les trois logos fournis par les organisateurs.

Pour tout véhicule, équipement ou aménagement financé, en tout ou partie, ce soutien devra également être matérialisé de manière visible et durable par l'apposition des trois logos, accompagnés de la mention « Avec le soutien de », sur un adhésif, une plaque ou tout autre support adapté. Les modalités de cette identification seront convenues avec les organisateurs en fonction de la nature du projet.

8 CALENDRIER ET DEPOT DES CANDIDATURES

Étape	Date ou période
Ouverture de l'appel à projets	Dimanche 1er Novembre 2026
Date limite de dépôt	Mardi 1er décembre 2026
Examen et présélection	Première quinzaine de Décembre 2026
Présentation des projets à Lunéville	Mardi 15 décembre 2026 à partir de 20 h à Lunéville. Le lieu et l'horaire de passage seront communiqués aux associations présélectionnées.
Information sur les projets retenus	À l'issue des présentations et de la délibération (fin-décembre 2026)
Versement des aides	Au plus tard le 30 juillet 2027

Dépôt par courriel : sur www.duckrace-luneville.fr ou contact@duckrace-luneville.fr

Objet du courriel : Candidature Duck Race 2027 – Nom de l'association.

La candidature vaut acceptation des conditions du présent appel à projets.